

**REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE
DÉPOSÉ À LA MAIRIE DE**

VER SUR MER (14739).

PROJET SOUMIS À ENQUÊTE PUBLIQUE

JPM

**ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE A LA DÉCLARATION DE PROJET DE
CRÉATION D'UN MÉMORIAL BRITANNIQUE PORTÉ PAR LE « NORMANDY
MEMORIAL TRUST » ET À LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL
D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE VER-SUR-MER (14 739) AINSI QUE SUR
L'ENQUÊTE RELEVANT DE LA DÉLIVRANCE DES DEUX PERMIS D'AMÉNAGER**

En exécution de l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2018,

il sera procédé du mercredi 2 janvier 2019, à 08h00, au samedi 2 février 2018 inclus, à 12h00,

à une enquête relative à la déclaration de projet (DP) de création d'un Mémorial britannique à l'ouest du bourg de Ver-sur-Mer, entre la RD 514 et le Chemin des Roquettes, intégrant la réalisation d'une aire d'accueil, de services et de stationnement et à la mise en compatibilité du PLU de la commune, ainsi que l'enquête relevant de la délivrance des deux permis d'aménager.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Ver-sur-Mer :

- lundi 7 janvier 2019, de 09h15 à 12h15,
- mercredi 16 janvier 2019, de 16h00 à 19h00,
- samedi 2 février 2019, de 09h00 à 12h00 (clôture de l'enquête).

(Outre cette page, le présent registre comporte 23 pages).

Registre ouvert le mercredi 2 janvier 2019, à 08h00

no 1

Le Maire



Philippe D'Amilow

Le Commissaire Enquêteur

Jean-Pierre DENEUX



① Mesdames, Messieurs,

Vous incarnez le projet de Stémonial à Ver sur Mer dans le devoir de mémoire. Je soutiens qu'après le départ du dernier vétéran, ce devoir perdure, mais, après en avoir discuté aux cérémonies commémoratives avec diverses personnes, ces dernières ont un doute. Je note plusieurs points sur ce projet anglais qui est imposé aux habitants, sans qu'il aient eu connaissance, dès le départ, de toutes les modalités de cette construction. Des jeux étaient faits quand le film tourné sur place en juillet 2017, a été présenté à la population le 29 mars 2018. 1°) Au regard de la population grandissante à Ver sur Mer et l'augmentation du nombre d'enfants à l'école, il convient de garder le terrain de football. 2°) Nous n'avons pas besoin d'une cafétéria dont les dividendes reviendraient aux Anglais. 3°) Les touristes ne feront pas des allées et venues du parking vers les commerces du bourg qui sont fermés l'après-midi jusqu'à 15h 30 et 16h 30 mais aussi les dimanches et jours fériés, même l'été. Ce qui justifie, entre parenthèse, votre cafétéria. 4°) Il conviendrait de faire le parking le plus près du Stémonial afin de limiter l'impact des emplacements goudronnés et assurer la tranquillité aux habitants.

Marline Labonde. 02/01/2019



② Le projet du Normandy Memorial Trust (NMT)

manque de logique:

- Ils veulent un site avec vue sur mer et projettent d'ériger un mur de 5 m 27 de haut, sur une largeur EST-OUEST de 31 m et sur une largeur NORD-SUD de 20 m, ainsi que 4 rangées de stèles d'environ 4 m de haut (estimé) (2 du côté SUD / 2 du côté nord, avec une longueur EST-OUEST de environ 100 cotés OUEST + 100 m COTE EST (= 200 m en tout, pontant du mur - donc avec celui-ci 231 m de largeur) - et avec une longueur latérale (NORD-SUD) de 59 m. Cela barre la vue sur la mer. Logique ???
Donc plus de vue sur la mer pour le promeneur quotidien de VER ni le touriste venu pour la beauté du site naturel.
- Ils veulent un site avec vue sur mer — mais le visiteur est censé chercher et déchiffrer des noms jusqu'à une hauteur de 3,50 (estimée), noms de pères, grand-pères ou arrière-grand-pères. Donc: Ceux qui cherchent des noms ne regardent pas la mer et ne peuvent pas lire les noms plus haut placés que 2 m ou 2m.50, Logique ???
- En revanche; le promeneur vérois ou locataire saisonnier ne verra plus la mer, aura éventuellement

Mk, le 5.01.2018 →



un sentiment d'insécurité, car derrière
les stèles pourraient se cacher -- une, deux
---? personnes mal intentionnés; pareillement
derrière des pons de mur.

Maxi Krause ⁴ Maxi Krause, le 4 janvier 2018
(le quatre janvier 2018)

3

D'un point de vue historique

d'un point de vue, de devoir de mémoire

d'un point de vue de citoyen britannique

il était nécessaire de faire un lieu en regard
avec la nature de l'évènement qui s'est déroulé
le 6 juin de matin

Antony Redrup, membre de ma famille a
débarqué à Ver sur mer, et est mort et enterré
cimetière anglais de St Charles de Percy 14
Pensons à tous ceux qui ont donné leur vie
à l'été 44 - et cela justifie le mémorial de Ver

Daniel Leroy

Ver sur mer

4

Le 5/01/19.

Ce projet gigantesque est en complète
incohérence avec la politique gouvernementale qui
clame l'écologie et même institue des taxes carbone



en effet, la suppression des structures communales stade et parking entraîne un déplacement des familles d'enfants inscrits au foot vers le stade de CREPON distant de 5 km obligatoirement ces familles utilisent leurs voitures d'où pollution

La circulation présente dans une zone urbanisée, surtout de véhicules lourds n'est pas sans conséquences pour les riverains de cette zone, dangerosité, bruit, émission de CO2, de plus le secteur affecté par cette pollution supplémentaire est proche des écoles de VERV/MER

En ce qui concerne l'école, des activités extérieures peuvent être organisées sur ce stade puisqu'il est à proximité, s'il disparaît il sera nécessaire d'organiser des voyages au stade de crepon en bus, pollution encore une fois et frais supplémentaires sur le budget intercommunal

Tout ceci entraîne des coûts supplémentaires qui seront nécessairement répercutés sur nos impôts locaux.

la voirie départementale n'est pas prise en charge par l'association N.M.T, tous les frais engagés par le département du Calvados, sont donc aussi répartis dans notre feuille d'imposition. Soyons vigilants !...

Jeune

Francine JEANNE
VERV/MER



5

Véritable depuis l'année 2000 et ayant grandi à VER-SUR-MER, je suis très fière et particulièrement favorable à ce que ma commune accueille le Memorial Britannique.

N'oublions pas que le 6 Juin 1944, VER-SUR-MER a été la tête de pont des forces anglaises venues libérer la France. Il est grand temps que les derniers vétérans, libérateurs de votre pays, soient honorés sur ce site historique des plages du Débarquement.

Nous leur devons enfin ce lieu de mémoire et de recueillement, comme tel est le cas par exemple au cimetière américain de Colleville sur mer qui accueille tous les ans de nombreux visiteurs et vétérans.

De plus, notre commune se situe entre Courseulles sur mer qui honore ses libérateurs canadiens avec le "Centre Juno Beach" et Arromanches-les-bains avec son port artificiel, chef d'œuvre logistique de l'Armée britannique qui assura le succès de la bataille de Normandie.

Aussi, compte tenu du passé



historique de VER-SUR-NEE PARO de
 l'été 1944 et de la présence des
 musées et mémoriaux des communes
 environnantes, il ne peut être que dans
 l'intérêt touristique, et donc économique,
 de votre commune d'accueillir ce mémorial.
 Il ne peut qu'apporter une notoriété
 internationale ~~internationale~~ à votre village,
 et donc un développement qui manque à ce
 jour par rapport aux communes d'Arromanches-
 les-bains et Courseulles-sur-mer.

ANAL ANNE-CLAIRE CHANAL 15/10/1991

PREMIERE PERMANENCE. 07/01/2019

6

→ Parmi les 3 entités celle située à l'ouest
 nous apparaît comme de réflexion.

Le site des Pindres est habitée depuis 1995
 pourrait être prévu afin de prolonger.

le site et en fait un lieu d'observation
 du Port d'Arromanches.

par Jean BERNARD, 12 Vieille Paroie
 AL 214 Verlure



7

INQUIETUDES ET SOLUTIONS CONCERNANT LE PROJET DE MEMORIAL BRITANNIQUE :

1°, Le projet de mémorial britannique porté par une association doit impérativement faire l'objet d'une consultation communale ; ce qui n'a pas été réalisé par notre maire et son équipe pour éviter le vote et l'avis des électeurs Vérais - Cette formule permettrait de connaître l'avis des habitants Vérais, et conforterait l'autorité préfectorale dans sa prise de décisions et délivrance des autorisations.

2°, Le projet de mémorial britannique sur un site de 18Ha va défigurer notre commune et enlever des terres cultivables aux agriculteurs locaux qui ont déjà de faibles superficies à exploiter -

3°, La suppression du stade municipal est une aberration et doit être compensée par un nouveau stade municipal pour permettre les activités sportives scolaires ; et pour le Club de FOOTBALL qui sera délocalisé sur le stade municipal de CREPON distant de 3 km allée de notre Commune

De plus, le stade de CREPON ne dispose pas actuellement d'un parking visiteurs et de vestiaires supplémentaires pour pratiquer normalement des activités sportives (Toilettes et douches).

L'Accès du stade de CREPON et le stationnement sont à ce jour inexistant pour les sportifs et spectateurs -



4°, Des difficultés de circulation sont à prévoir avec le passage de nombreux cars, et environ 250 000 visiteurs estimés annuellement sur un secteur urbanisé.

Il existe déjà un cimetière et mémorial anglais à 15kms sur la Commune de BAYEUX (4648 Tombes) qui peut recevoir sans difficultés ce lieu de mémoire.

5°, le pôle de services VA à l'encontre du Commerce local, qui fermerait court terme le Café du village et les commerces de proximité du Centre Ville.

Le musée et le syndicat d'initiative n'ayant plus leur place pris de la Mairie et doivent être déplacés.

6°, les finances de notre Commune sont impactées par la mise en place de ce mémorial au profit du VERMANDOIS MEMOIRE TRUST (pour exemple les travaux d'assainissement en cours sur le secteur concerné de plus de 200.000 euros TTC qui sont à la charge de notre Commune).

La promesse de prise en charge de l'ensemble des travaux du Mémorial par NMT ne sera vraisemblablement pas respectée, et aura des conséquences sur la feuille d'Impôts des Vénais.

7°, La création d'un lieu de mémoire approprié sur la Commune de VERSONEN est parfaitement réalisable sur les anciens terrains de la Ville d'ARGENTEVILLE à l'angle de la Rue du Pavillon, et sur le parking VL pour créer un retournement, et sur le parking



à aménager l'Allée des Stenons pour créer un retournement
+ terrain actuellement dédié au projet avorté de Maison
Médicale -

La mise en place du pôle de services devrait être révisée
sur le place Winston Churchill près de la Salle des Fêtes
de la Mer pour donner aux visiteurs un parking
accessible, et créer une véritable animation touristique
dans notre Commune ; et éviter de supprimer des équipements
qui ont été donnés à l'époque à nos Anciens (stade
municipal).

8°, la qualité de vie de l'ensemble des Vernois sera
largement dégradée par la mise en place de ce Némoral
qui a été décidé sans l'avis des habitants -

L'implantation du Némoral doit se faire sur un
secteur adapté et limité -

David DESCHAMPS, Conseiller Municipal d'opposition

Trois courriers ont été déposés à cette permanence

8

Le projet présente à mon sens beaucoup plus d'avantages que
d'inconvénients, ces derniers me semblent mineurs.

La NMT présente des mises en place structurelle, environnementale,
touristique qui apparemment coïncident. La tranquillité des habitants
de Valmer ne sera pas affectée à mes yeux par cette opportunité
de créer dans notre commune un lieu de souvenir qui s'associera



aux autres sites régionaux dédiés à la bataille de Noyardic.

L'avis est apporté à ceux qui insistent avec raison sur l'urgence et la nécessité d'entreprendre.

Yves et Clémence JÉGOU

Veu / mes

9

Le 8 janvier 2019 :

Rectificatif à apporter à ma déposition du 5 janvier: L'étendue EST-OUEST de la pergola est de 64,8 m à l'est, et de 64,8 m à l'ouest du mur (de 31 m).

Le mémorial tel qu'il est prévu a donc une longueur totale de 161 m, ce à quoi s'ajoutent à l'ouest un monument français de 11,1 m de long, donc étendue totale du mémorial: 172 m (est-ouest.) La date de signature doit être ~~2018~~ 2019 (et ~~non~~ non pas 2018)

Lundi 7-01-19, j'ai remis en mains propres du commissaire-enquêteur, au nom des signataires, un dossier de 3 exemplaires d'un document intitulé "enquête publique concernant la mise en compatibilité du PLU Projet de mémorial britannique de la commune de Vés-sur-mer"

Chaque exemplaire comporte 3 pages et les 3 ensemble portent 5 signatures. Le document détaille, de façon argumentée, pourquoi



l'intérêt public du projet est contesté.

Les signataires demandent

"que la demande de 'Mise en compatibilité' du
PLU Projet de Memorial britannique soit refusée
et que toute autorisation d'aménager et de
construire liée au projet soit également
refusée."

J'ai également remis en mains propres
du commissaire-enquêteur un dossier de 9
pages, intitulé "Enquête publique. Projet de
création d'un mémorial britannique sur la
commune de Ver sur mer (Calvados) emportant
la mise en compatibilité du PLU dans la commune.
Quelques remarques quant à la procédure
+ demandes," et signé par moi-même.

Le dossier est accompagné de trois articles de
presse. Il se termine par les demandes suivantes:

- Je demande que tous les plans aient des
légendes et à l'intérieur des plans des commentaires
en français pour qu'on sache exactement de
quoi il est question.
- Je demande que les documents soient écrits
en français compréhensible (et donc traduits
par traducteurs spécialisés et non pas par
machines.)



• Je demande que les documents présentés soient paginés.

• Je demande que le dossier 409 soit joint au dossier pour qu'on puisse en avoir connaissance.

• Vu la difficulté de lire des plans sur petits écrans

Vu le caractère incomplet du dossier

Vu le fait que légendes et commentaires

de nombre → de plans sont en ~~français~~ anglais

Vu le fait qu'au moins un document présente un français en partie incompréhensible

Vu le fait que la masse des documents ne peut pas être lue, vérifiée, commentée en quatre semaines

Je demande que l'enquête publique soit prolongée au moins jusqu'au 2 mars (deux mars) 2019.

— fin du dossier.

J'ajoute à cela la demande que soit incluse dans le dossier le rapport sur les sols pollués évoqué dans le document 4.08 (lettre Alan Baxter).

Fait à Vers-sur-mer, le 8 janvier 2019

Maxi Krause.



10 Ravis que le Normandy Memorial Trust ait choisi Ven San Mer pour commémorer les actes des soldats britanniques lors du débarquement de 1945.

Cela permettra aux visiteurs de découvrir notre commune et donnera des possibilités d'activités pour les habitants et dynamisera l'économie locale.

Catherine et Régis DECOTIGNIE 21/10/19.

11 Rendre hommage aux soldats Anglais par la construction d'un mémorial à leur mémoire = l'essentiel ne doit être centré.

Mais à l'heure où tout le monde prône la sécurité, c'est une obligation de ne pas être inerte à envisager la destruction de ce monument par le centre de VER^S/ora. Il serait beaucoup plus préférable d'accéder par l'aménagement de la voie communale débouchant par l'aménagement d'un tournant à gauche ou mieux un rond-point sur la RD 514.

J.B. MARIE 09/01/2019.



12

Quel beau projet de mémoire,
 qui permettra de dignifier notre
 village, il paraît inimaginable
 que ce projet rencontre une
 opposition. (qui d'ailleurs ne
 fait aucune proposition pour
 mettre vers un tel en valeur, mais
 avec qqs incursions il faut d'avantages.
 M. Roger le 27.10.19.

Ma mère M^e le 27.10.19. Rose
 qui a vécu le déplacement à
 Ver (elle avait 20 ans) se félicite
 de cette initiative. D'ailleurs qd
 M^e Arlet organisait des déjeuners
 avec des vétérans elle y était arrivée
 Marie Rose le 27.10.19.



le 11/1/2019

13

il est regrettable que la population n'a pas été consultée au sujet de ce projet. au préalable.

Vous pensez qu'il est judicieux de faire ce mémorial 75 ans après!! alors qu'il existe un site déjà "à Bayeux?"

Ce mémorial va apporter beaucoup de nuisances et être un site de passage sans retombée économique: pollution, paysage transformé, et dégradations.

Vous avez choisi vos sites pour la tranquillité!! les beaux paysages, et la qualité de vie.

J. Lesaut

14

11 janvier 2019

Les maquettes ne correspondent pas à la réalité ni aux plans; (Maquette avec lotissements);

- la rue Hector Berlioz est présentée comme cul de sac, sans ouverture vers la rue F. Roosevelt.



- 4 On n'y voit pas le bâtiment toilettes (10 x 6m) dans la bifurcation du chemin près du mémorial (sur site classé) (Il est dans le doc. 4.21 PA 19 T)
- On n'y voit pas non plus de kiosque dont il est question dans le plan 4.22 - PA 19 V.
- En revanche, on y voit des bâtiments qui ne sont ni planifiés, ni définis ni dans les plans et dont le financement n'est pas assuré. (cf. PV du conseil communautaire STT du 3 décembre 2019, point 31.)

Maquette du mémorial

- Il y manque également le bâtiment toilettes (sur site classé), pourtant décrit dans le doc. 4.21 PA 19 T.)

Maxi Haute, le 11-1-2019

15

11 Janvier 2019

La commune de Ver-sur-Mer deviendra un musée non? Les jeunes vont désertier: plus de stade, circulation, pollution, plus de tranquillité, fini! La commune vend son P.L.U., ses équipements publics



pour quoi pour qui? Combien de temps encore
faudra-t-il subir les conséquences de 1944; les
jeunes générations regardent devant: sauvegardant
notre zone naturelle protégée, notre agriculture...
notre air, notre eau...

Ver 'mer détruit en 1944 et encore le stade en 2019?
Le tourisme mémoriel de masse n'est pas compatible
avec la situation actuelle -

L. Manly

16 le 14 Janvier 2019.

Souvenons-nous ce 6 Juin 1944 nos
Libérateurs Anglais - Américain, Canadien, Polonais
et de tous pays alliés Combien ont fait leur mot
Liberté. Nos Alliés Américains ont leur mémorial à
Colleville sur Mer, Nos Alliés Canadien ont leur mémorial
Junos à Courseulles, les Polonais ont leur mémorial à
Font en Arneuf, il n'est que justice et indispensable que
nos amis Anglais aient un mémorial sur une plage
Normande où ils ont débarqué et où ils ont tant
d'hommes jeunes qui ont fait

Jean-Pierre Lachère Maire de Jersey sur Mer



17

- Samedi 12 janvier, la mairie de Ver était fermée à clé toute la matinée!
- Il manque toujours les hauteurs exactes du mur central (celui qui fait 31 m de large).
- Il manque toujours la hauteur des pergolas.
- J'insiste pour demander une prolongation de l'enquête publique - on est débordé par les contradictions du dossier et par la masse des documents à étudier.

Ce n'est pas en fermant la mairie au public qu'on fait avancer les choses.

Ver s/w, le 14 janvier 2019

Maxi Krause

JPDx



18

Pour le compte de l'association LIBRE HORIZON représenté ici par José ROBERT, vice-président de l'association, concernant le mémorial britannique prévu s'ériger à VER SUR MER.

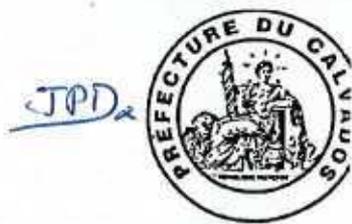
Notre association soutient vivement ce projet. Il rejoint plusieurs de nos préoccupations majeures : la sauvegarde et la mise en valeur des sites du Débarquement et le respect et la reconnaissance que nous devons à ces jeunes soldats et marins qui sont les auteurs de cette formidable action militaire que fut le 6 juin 44 - reconnaissance aux armées alliées et particulièrement à nos amis anglais qui ont perdu tant des leurs sur ces plages ou au large de nos côtes.

Aussi, ce monument s'élevant sur les collines de Ver et regardant la mer est un beau symbole. Il est important pour les générations qui nous suivent de laisser ces marqueurs sur les sites mêmes où l'histoire contemporaine mondiale a basculé ce 6 juin 44 vers la Paix.

De ce futur monument, on portera le regard vers le large, vers l'Angleterre, au-delà de l'horizon, d'où est parti cette formidable Armada. Aujourd'hui, comme il y a 75 ans, ce libre horizon permet à notre imagination de se figurer et revivre l'immensité de cet événement.

Mais qu'en sera-t-il demain ?

En effet, un sinistre projet industriel prévoit d'implanter en mer, face à VER, une véritable barrière composée de 75 éoliennes géantes (176



mètres de haut) à seulement 10 kms de la côte et s'étendant sur 7 rangs entre Arromanches et Saint-Aubin !... Avec un tel projet (ci-joint une simulation approchée) s'en serait fini de cette symbolique de l'horizon. Que penseront les visiteurs de ce mémorial et particulièrement les jeunes scolaires, avec comme nouvel horizon cette énorme usine électrique.

On ne peut laisser se développer à cet endroit ce projet éolien, tant pour ce mémorial, que pour espérer un classement des plages du Débarquement au patrimoine mondial de l'humanité, classement UNESCO. Aussi, s'il faut vraiment persévérer dans ce projet éolien, notre association propose de le reporter beaucoup plus au large, à l'exemple de ce qui est fait couramment en Angleterre. Nous avons aujourd'hui avec « l'éolienne flottante » une réponse beaucoup plus écologique et qui s'extrait du problème de la profondeur des fonds marins.

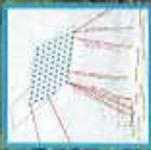
Il faut donc que ce champ éolien soit à distance suffisante pour disparaître de l'horizon totalement, ou quasi totalement. Il faut que le futur mémorial ne soit pas occulté par ce néfaste concurrent qui n'a rien à faire dans cette zone du territoire - zone qui doit rester un sanctuaire de la mémoire.

Association LIBRE HORIZON
www.libre-horizon.com

12 Mars 2019

Simulation de la vue du
parc éoliens à partir du
futur Mémorial Britannique

...



JPD



Association Libération
le 14.01.2019

[Handwritten signature]

JPDx

Registre clos le 14 janvier 2019, à 16h00

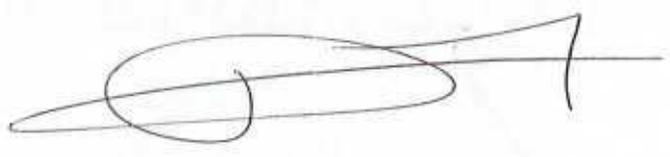
(no.1)

(suite sur le registre no.2)

Le Maire


Philippe ONILLON

Le Commissaire Enquêteur


Jean-Pierre DENEUX



PRÉFECTURE DU CALVADOS

N° 2/4

observations (19) à (43)

**REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE
DÉPOSÉ À LA MAIRIE DE**

VER SUR MER (14 739)

PROJET SOUMIS À ENQUÊTE PUBLIQUE

**ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE A LA DÉCLARATION DE PROJET DE
CRÉATION D'UN MÉMORIAL BRITANNIQUE PORTÉ PAR LE « NORMANDY
MEMORIAL TRUST » ET À LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL
D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE VER-SUR-MER (14 739) AINSI QUE SUR
L'ENQUÊTE RELEVANT DE LA DÉLIVRANCE DES DEUX PERMIS D'AMÉNAGER**

En exécution de l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2018,

il sera procédé du mercredi 2 janvier 2019, à 08h00, au samedi 2 février 2018 inclus, à 12h00,

à une enquête relative à la déclaration de projet (DP) de création d'un Mémorial britannique à l'ouest du bourg de Ver-sur-Mer, entre la RD 514 et le Chemin des Roquettes, intégrant la réalisation d'une aire d'accueil, de services et de stationnement et à la mise en compatibilité du PLU de la commune, ainsi que l'enquête relevant de la délivrance des deux permis d'aménager.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Ver-sur-Mer :

- lundi 7 janvier 2019, de 09h15 à 12h15,
- mercredi 16 janvier 2019, de 16h00 à 19h00,
- samedi 2 février 2019, de 09h00 à 12h00 (clôture de l'enquête).

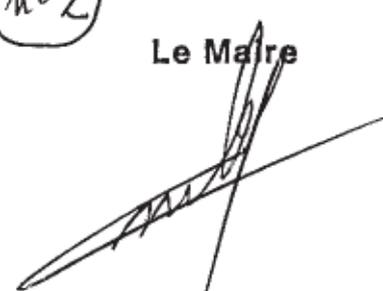
(Outre cette page, le présent registre comporte 23 pages).

.....
.....
.....

Registre ouvert le lundi 14 janvier 2019, à 16h00

(no 2)

Le Maire


Philippe OILLON

Le Commissaire Enquêteur


Jean-Pierre DENEUX



19

Dans la pièce N° 4.03 (brochure) PA 2, page 13, il est écrit:

" b) Les vues à préserver
Le projet a entièrement été conçu [sic] de façon à ne pas obstruer le paysage et surtout les vues et les perspectives sur la mer. "

Ceci est faux : à partir du chemin des Roguettes, la vue sur la mer sera obstruée par 4 rangées de colonnes (130 m - est - ouest) (+ 59 m de long) (sud - nord) et un mur de 31 m de long (est - ouest) dont les deux ouvertures sont bouchées (pour le promeneur qui passe sur le chemin) par deux stèles commémoratives.

Ver s/m, le 15 janvier 2019 Max Krause

20

Ce projet ne peut être que bénéfique pour notre commune cela lui apporte notable reconnaissance en rapport au développement et a un autre ce projet ne peut être d'aucun réel profit économique d'aucun type nous devons prêter dans ce projet a seul fin que les stèles dans la mesure de tout un pays

Ver s/m le 12 janvier 2019.

21

Fermeture de la mairie, samedi 12 janvier 2019 (jour qui aurait dû être ouvert pour enquête publique PLU/PA projet de mémorial britannique à Ver sur mer)

(non annoncée ; il n'était annoncé que l'absence d'adjoint, non pas l'interruption de l'enquête publique).

L'horloge de mon appareil photo est restée à l'heure d'été et a sur ma montre un retard de 8 minutes.



Photo 4040, 11 h 11 ; J'ai sonné. Pas de réponse. Il y avait de la lumière en haut.



Photo 4046, 12 h 35 (horloge photo) ; ma montre : 11 h 43



Photo 4047, 12 h 36 ; ma montre 11 h 45



MUNICIPALITE DE VIEUX-SAINT-MARTIN
Tél. : 02 31 22 20 33
Fax : 02 31 21 01 34
Email : administratif@vieuxsaintmartin.wa.be

**PAS DE PERMANENCE
D'ADJOINT
SAMEDI 12 JANVIER 2019**

Le Maire
PH.ONILLON

22



Notes de l'ASA du Marais de Ver sur Mer.

De l'implication de MNT à la Commune de Ver :

- Bien que le projet du mémorial soit situé, en grande partie, dans un site classé, nos amis anglais ont acquis près de 20 hectares sur notre commune.

J'ai observé que, là où était placé cet ensemble, la vue est imprenable et, ce n'est pas par hasard que l'implantation de ce site a été décidée à cet endroit.

Il aurait pu être installé en dehors du site classé. Sur des parcelles plus au Nord.

Or, j'ai objecté, lors d'un atelier (n°3) que, si rien n'est fait dans les prochaines années au sujet de la défense du littoral, la mer entrerait dans la partie marais, modifiant ainsi la vue splendide qu'aurait le dit mémorial sur cette partie du marais (déjà bien entamée par la mer, de 60m depuis 50 ans)...

Le Mémorial Normandy Trust (MNT), avec près de 200 000 visiteurs/an annoncés, tirera des bénéfices importants sur la vente d'objets, visite muséales, points de restauration, etc...

Je persiste à penser qu'il serait normal que Mémorial Normandy Trust, en tant que nouveau gros propriétaire de Ver, s'implique d'avantage dans la commune, en proposant des subventions annuelles à nos ASA du Marais de VER SUR MER ainsi que ASA de Défense contre la Mer de VER /MEUVAINES (montants = à déterminer), à la préservation de ce site remarquable complétant ainsi les subventions que nous accorde la Mairie de Ver.

Je rappelle que ce marais est classé en zone NATURA 2000 et que c'est le seul marais d'eau douce du littoral du Calvados et qu'à ce titre, il doit être sauvegardé.

En cela, l'Agence de l'Eau Seine Normandie est un contributeur important, mais nos moyens sont toujours aussi limités.

De la hauteur de l'édifice ;

- J'ai noté que, bien que la hauteur du fronton principal ait été réduite à 7 mètres, ceci représente 2 étages d'une construction traditionnelle (RDC+1), ce qui est encore beaucoup trop imposant pour un édifice situé en dehors de la zone urbaine (dans un site classé remarquable, de surcroît).

Il serait bon que cette hauteur soit encore plus basse et portée à 5 mètres maximum pour le mur principal et 3,5 mètres maxi pour les pergolas latérales.

Des plantations :

- Il serait bon d'étoffer le bas du site, au sud de la Départementale 514, par une haie touffue d'essences locales et épaisse (épineux et arbustes à feuillage persistant d'hauteur maxi de 5/7 m), ceci afin de limiter la dégradation de la partie basse de celui-ci par vents importants, notamment d'Est en hiver.

Aussi et surtout, de limiter la propagation du son provoqué par les véhicules circulant sur la D.514, surtout en été où le passage est très important, ce qui n'incite pas particulièrement au recueillement des visiteurs.

- Il serait également bon, comme cela est montré sur la maquette, mais qui n'existe pas actuellement, de proposer à certains propriétaires, de boiser leur parcelles soit la carrière de M. De Paix de Cœur et la petite parcelle en pointe, appartenant à Eric Briard, à l'Est du CR du Pont-Chaussée).

Jean Hubert DE MONTE
Président de
l'Association Syndicale Autorisée (ASA)
du Marais de Ver sur Mer


le 25-01-2019



Fin de la 2^e permanence.

4 courriers ont été déposés, numérotés 4, 5, 6 et 7.

23

M^{re} Azou la Rue Libération Ver / mer
Le projet ne peut être que favorable à la
commune de Ver sur Mer, pour protéger son école,
ses commerces et ses administrations. La économie
de Ver sera importante et une arrivée de
touristes protégera les commerces, les emplois
actuels et tous les nouveaux à venir que
j'espère nombreux. Que de nouveaux habitants
arrivent dans la commune dans les temps qui
viennent n'est pas chose facile. Beaucoup d'autres
villes aimeraient être à notre place.

le 18.01.2019

24

M^{me} Famer Dominique Mairie de Pommeroy
Ce mémorial sera un remerciement à tous
les vétérans anglais venus se battre et
mourir sur nos côtes pour nous délivrer

le 18/1/2019



25

Hoxis Keranse, Vers sur mer

J'ai déposé en mon nom et au nom des signataires lors de la permanence du 16 janvier, en mains propres de M. le commissaire enquêteur 4 documents identiques (dont 1 avec annexe). Titre du document : "pourquoi nous refusons le projet de mémorial britannique à Vers sur mer et toute modification du plan local d'urbanisme (PLU) le concernant." Il compte 4 pages.

Contenu :

1. Situation dans le contexte global
(qui porte suite le projet)
2. Situation dans le contexte historique
(1944 - 2018)
3. Situation dans le contexte de Vers sur mer
 - 3.1. Site classé n° 14123
dont la partie au delà RD 514 est
site nature 2000.
 - 3.2. Le projet est incompatible avec le
projet d'aménagement et de développement
durable (PADD) définitif de Vers/u.
 - 3.3. Risque d'urbanisation superflue
 - 3.4. Aspects esthétiques et sécuritaires.
4. Voté financier
5. Mission éducative du mémorial.

Mk



JPDx



Le document porte en tout 25 signatures
(la mienne incluse) et il n'est pas
identique au document portant
le même titre (reunis le 7. Janvier, Beussant
le site mémoriel de Bayeux.)

Per, le 18 Janvier, Maxi Krause

26

Annie VALLAT 30 rue de la Liberté 14114 Ver
du Per. Je suis très favorable à ce projet qui
honore la mémoire des soldats qui ont donné
leur vie pour notre liberté. Je suis fière d'être
voisine et que notre commune ait été choisie
par le Memorial Trust qui fait d'uniforme
pour donner sans distinction à tous. De plus,
j'espère que la venue des visiteurs permettra
aux commerces de notre village de se développer
même tout simplement de continuer leurs
festivités, car on ne peut pas vouloir en même
temps se fermer aux visiteurs pour profiter
des avantages de quelques uns et demander
à conserver un médecin, une pharmacie, des
services. J'espère aussi qu'ils visiteront notre
Musée,

Ver du Per, le 18/1/2019

[Signature]



(27) Suzanne Ailleret - 5, chemin du Vrai - Ve / Tel
 Je suis à 100% pour ce mémorial
 Je trouve honteux et indécent que certaines
 personnes s'y opposent. Tous ces Jeunes qui
 ont tenu donner leurs vies pour nos foyes
 méritent bien leurs noms sur une stèle.
 Ils nous ont sauvé la vie.
 S. Ailleret

(28) AILLERET Colette
 Comment peut-on s'opposer à l'idée
 d'honorer la mémoire de ceux à
 qui nous devons la liberté? Ce site
 doit exister. Il sera beau et portera
 un message de paix en ces temps
 troublés - Soyons seulement par-
 ticulièrement attentifs au respect
 de la nature qui l'entoure.
 Co. Ailleret

(29) Collectif de Riverains
 Nous souhaitons avoir une précision sur la
 reproduction de la maquette présentée dans cette
 salle communale qui fait apparaître que la
 Rue Berlioz ~~parait~~ ^{serait} accès sur la rue Franklin Roosevelt

JDD



es ce une mal façon de cette maquette, car
le Plan 3.06 qui est dans le dossier n'est pas
très lisible à ce niveau là. Merci
Opseur

30

Vous hommes une groupe d'amis et
nous ne nous opposons pas au
projet du mémorial, il faut
reconnaitre tous ces jeunes qui
nous ont libérés.

- Martine et Michel LOHYER
- Yvonique FORTIER - Pierre TRÉVOSTEAU
- Mme. Nicole NAROUESNE
- Jean Pierre CHÉNOT
- MARITÉ CHÉNOT
- GÉRARD DU CONGÉ
- Josette DU CONGÉ

31

- De nombreuses interrogations sur ce projet =

- l'accès au site avec le stationnement et destruction de parcelles pour goudronner, ainsi que la destruction de bâtiments existants actuellement pour en reconstruire d'autres
- qu'en est il du terrain de foot ? de nouvelles défenses pour l'acquisition d'un autre terrain avec la mise à disposition d'équipement nécessaire à son fonctionnement.

J'ai plus qu'un doute sur la pertinence de ce projet, tant sur le financement par Memorial Normandy Trust, sachant que pour l'instant, il n'existe qu'une promesse de vente

(suite p.18)

32

JPD



HAXI' KRAUSE, Vê sur mer

Dimensions du mémorial

Aucun des documents du dossier d'enquête ne donne la hauteur exacte du mur central, ni des pergolas. Le plan décrivant le mur central (pièce 4.11, PA19 A (2)) comporte une échelle, mais pas d'indication précise de la hauteur du mur central (c'est pourtant obligatoire pour les demandes de permis d'aménager et construire).

Le document 4.12, PA19C fournit des dessins des pergolas + détails, mais aucune mesure, ni de longueur, ni de hauteur – et aucune échelle.

Ceci est pourtant obligatoire pour une demande de permis d'aménager et/ou construire.

Selon information orale de M. le commissaire enquêteur (permanence du 16 janvier), la hauteur des pergolas n'est que légèrement inférieure à celle du mur central.

Vu l'absence de mesures exactes pour le mur, j'ai moi-même pris les mesures sur le plan et arrive à une hauteur de mur de 7,10 m.

Vu l'absence de tout chiffre sur le plan les concernant, je pars donc ici d'une hauteur supposée de 6,5 m pour les pergolas.

Je considère les dimensions du mémorial comme démesurées pour un site sensible (classé N° 14123, surplombant un site Natura 2000), de surcroît : visible de partout. Ces dimensions sont inacceptables.

Vu l'absence de plans avec mesures exactes

Vu l'absence de vues d'ensemble dans le dossier (cf. le document intitulé « Incohérences du dossier... », déposé le 16 janvier, point 12)

j'ai procédé moi-même à des calculs et comparaisons pour voir plus clair.

Je tiens à expliquer les raisons de mon appréciation

et souhaite aussi que Monsieur le commissaire-enquêteur puisse comprendre nos réticences et se faire une idée plus précise que celle qu'on a du mal à se faire à partir de plans incomplets et de simulations photo trop 'belles'.

C'est pourquoi je fait suivre ici mon argumentation en détail, appuyée par des photos.

Pour se faire une idée des dimensions du projet de mémorial, les bâtiments de l'hypermarché *Carrefour Market* à Courseulles sont utiles, car ils ont des structures horizontales et verticales faciles à mesurer, ce qui permet de calculer leur hauteur et leur largeur et de les comparer avec les dimensions prévues pour le mémorial.

voir page suivante

1. Hauteur

Carrefour côté nord (voie d'entrée)



photo N° 4174

6 marches à 15,5 cm = 93 cm = hauteur de l'escalier : 0,93 m.

Les planches horizontales de la façade mesurent 30 cm de haut chacune.

Il y en a 18 en tout (cf. photo N° 4175 ci-dessous).

Donc la hauteur du bâtiment Carrefour à cet endroit est $18 \times 0,30 \text{ m} = 5,4$ mètres.

hauteur marches :	0,93
+ hauteur mur de carrefour à cet endroit	<u>5,4</u>
hauteur totale à partir du niveau voie d'accès	6,13 m.

Comme le mur central du mémorial est censé mesurer 7,1 m, il faut ajouter encore 1 m de hauteur (= 3,3 planches horizontales ce qui revient à un total de 21,3 planches horizontales). Cf. simulation page suivante :

JPD



18 planches horizontales,
3 cm de haut

photo 4175

↓ simulation avec rehaussement d'un mètre ↓



Ce serait (à partir de la chaussée, trait jaune) la hauteur du mur central du mémorial et de ses deux pans de mur donnant vers le nord.

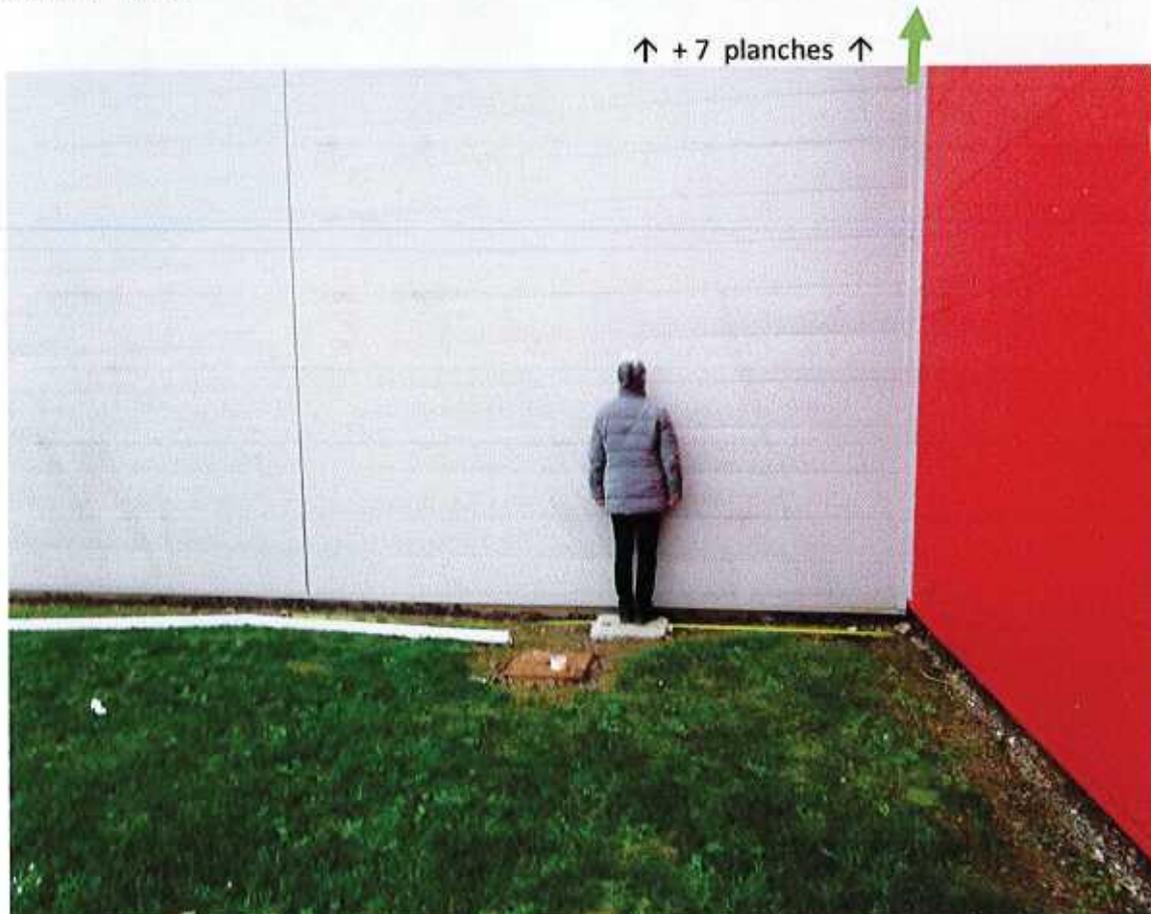
JPDx

On peut se faire une idée de ce que cela représente : Le monsieur qui tourne le dos mesure 1 m 74, la dame 1 m 10.

avec 1 m de hauteur ajouté (simulation)



photo N° 4228



La personne mesure 1 m 70 (= à peu près 5,5 planches horizontales superposées à 30 cm de haut) (il faut s'imaginer qu'il y a encore presque 7 planches au-dessus vu sur le côté droit, voir trait vert)

Le mur avec ses 7,1 m de hauteur serait donc plus de 4 fois plus haut qu'une personne qui mesure 1 m 70.

Les personnes dessinées dans le plan (pièce 4.11, PA 19 A (2) sont légèrement trop grandes par rapport au mur.

Les personnes dessinées dans le plan des pergolas (pièce 4.12, PA 19 C), en bas à gauche du plan, font un peu moins que la moitié de la hauteur du dessin. Ils auraient donc une taille réelle d'environ 2 m 80 ou 3 m !

On peut aussi prendre d'autres repères : Côté entrée de Carrefour.



Chaque rectangle vitré mesure 2 m de long et 1,45 (arrondi : 1,5) de haut.

Il y a 4 rectangles vitrés superposés jusqu'au plafond, cela fait donc une hauteur de $4 \times 1,5 = 6$ m.

Le toit au-dessus de l'entrée de Carrefour a une hauteur d'environ un mètre à partir de la partie vitrée. Cela fait, avec les rectangles vitrés superposés, une hauteur totale de 7 m.

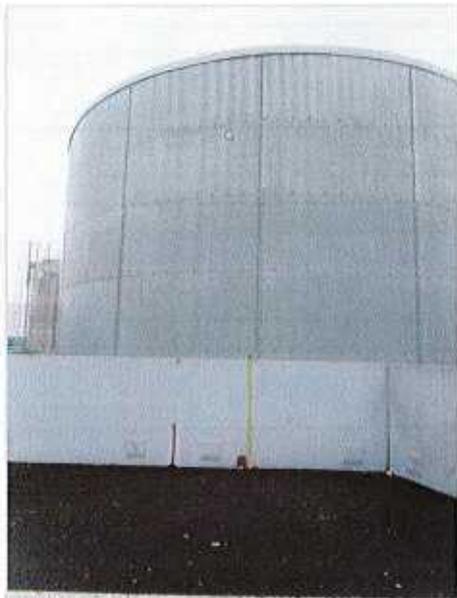
La hauteur (toit compris) de l'entrée principale de Carrefour représente donc exactement la hauteur du mur central du mémorial.

Ou encore un autre repère :

voir page suivante

JPD

Le cylindre métallique derrière le bâtiment Carrefour :



On voit le mètre jaune, il est à 1 m 25 du sol (parking).

Le cylindre métallique mesure (calculé à partir du sol où le spectateur a ses pieds) 5 fois 1 m 25 = 6,25 m de haut (les pans délimités par des têtes de vis ou de boulons ont sensiblement la même hauteur, mais vu qu'ils se trouvent à deux m plus en retrait, ils semblent un peu moins hauts).

Pour avoir une idée de la hauteur du mur central du mémorial, il faudrait ajouter la hauteur d'un pan (moins environ 15 centimètres), cf.simulation de droite :



situation existante

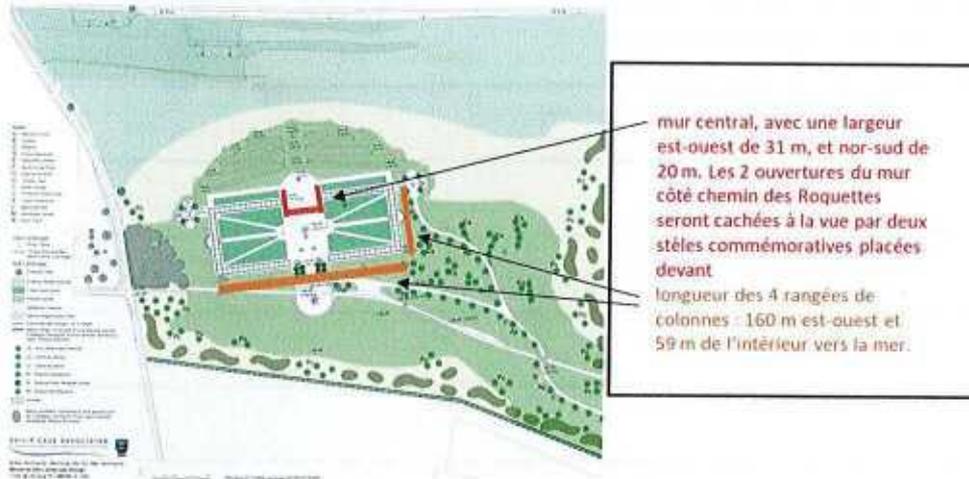


simulation

suite page suivante

Longueurs (ou largeurs, selon...)

Selon la « Notice de présentation » (pièce N° 4.03 PA2 du dossier), page 14 :



La carte ci-dessus donne un aperçu (dilletant).

Le mur de Carrefour qu'on longe sur la voie d'accès (côté arrêt de bus), mesure 36 m.

(Mesuré manuellement ; une planche a 4,10 de longueur, 8 longueurs de planches font donc 32,8 m, ce à quoi il faut ajouter environ 80% d'une planche = 3,30 m ; cela aboutit à une longueur totale de la façade parallèle à la voie d'accès de 36 m (arrondi)).

Pour le mur central du mémorial (tracé en rouge sur le dessin ci-dessus), la longueur prévue est de 31 m.

Les deux pans de mur du mémorial allant vers la mer (même hauteur), ont chacun 20 m long. Cela correspond à peu près à la partie grise de Carrefour (façade ouest)– ci-dessous) :



coin nord-ouest de la façade (donnant vers Lidl et le cabinet vétérinaire), partie grise : 20,5 m

La façade grise a une longueur de 5 planches horizontales de 4,10 m, donc une longueur totale de 20,5 mètres.

Les pans du mur du mémorial qui s'étendent vers la mer ont juste 50 cm de moins.

La partie rouge de la façade Carrefour mesure 13 ou 14 m de long.

Ensuite, la partie grise qui va jusqu'à la petite entrée latérale, vitrée, compte environ 30 m.

La partie vitrée comporte 10 rectangles + à chaque bout un rectangle 70 cm de large (on le voit le mieux quand on regarde le haut de cette partie). Un rectangle mesure 2 m de large (et 1,45 de haut).

La longueur totale de la façade vitrée est donc de 20 m + 1,40 = 21,40 m.

De la petite porte latérale de l'entrée sud jusqu'au bout du bâtiment, il ya encore 20 m (sous toit).



La Longueur totale de la façade ouest de Carrefour est de 105,5 m (cela correspond à la longueur minimum d'un terrain de foot).

(Et cela sont juste 13 m de plus que l'étendue de son parking dans la partie sud, de ouest en est).

partie grise (nord)	partie rouge	partie grise	partie vitrée	partie grise (sud)	Total
20,5	13,5	30	21,5	20	105,5m

Il faudrait ajouter encore trois fois la partie grise de droite (sud), donc $3 \times 20 = 60m$, pour arriver à une longueur de 165,5. (La longueur totale des pergolas + mur central est de 160m) Cela correspond à la longueur et demie d'un terrain de foot.

Résumé :

L'étendue du mémorial d'est en ouest représente plus d'une fois et demie la façade de Carrefour/ Courseulles (côté entrée) ou environ une fois et demie la longueur d'un terrain de foot.

Surface :

Le parking qui s'étend de la façade sud (côte Mac Donalds) à la voie de sortie, mesure 92,5 en longueur (ouest – est) et 45,5 m (nord – sud).

Cela fait une surface de 4208,75 m².

Le mémorial, rien qu'à l'intérieur du rectangle des pergolas fera 9440 m², c'est à dire plus que le double de ce parking !

Le mémorial ne serait donc pas une construction discrète, mais visible de partout.

- Comment faire comprendre aux enfants qu'on est dans un lieu qui demande la retenue et le silence où tout les invite à courir et à sauter (ce qui ne va pas sans bruit) ?
- Ce qui s'impose tout seul dans un cimetière, par la seule présence de pierres tombales ou de croix, ne s'impose pas du tout dans un endroit pareil : silence et recueillement (mot absent dans la notice de présentation).
- Et le calme sera troublé par l'arrivée de plus en plus fréquente de petits avions et d'ULM (ultra légers motorisés) ou de drones, car le tracé des chemins, qui fait allusion au drapeau anglais, n'est bien reconnaissable que par le haut.
- Comment découvrir et déchiffrer des noms gravés à plus de 2,5 de haut ? Echelles ?
- Il y a une contradiction en soi dans le projet tel qu'il est conçu : Vouloir inviter à rendre hommage d'une part, et envie de créer un point d'attraction touristique – cela est difficilement conciliable.

(NB : Je ne suis ni architecte ni géomètre ; d'éventuelles erreurs sont dues à cela et non pas à la volonté de tromper le lecteur. Je prie donc, le cas échéant, de les excuser. Mais je tiens à dire que cela ne devrait pas être au public de faire ce genre de calculs et présentations, mais au demandeur de permis d'aménager, donc au porteur du projet et son architecte.)

Vers sur mer, le 21 janvier 2019 Max Krause



JPDα

31
SUITE

(Debut
page 9)

alors que ce projet a été initié en juin 2016. (Sachant que Memorial Normandy Trust s'est désengagé sur la commune de Greistekam pour un Centre de relations franco-britanniques).

D'autre part, les évaluations des nombre de visites me semblent très excessives ainsi que le nombre de bus envisagés.

Quant à l'impact touristique sur les commerces locaux, il me semble aussi loin de la réalité, plus saisonnier (?) qu'à l'année.

Je me sens tenu au devoir de mémoire indiscutable, mais ne confondons pas histoire, mémoire avec business et tourisme. Les vivants ne peuvent vivre à l'ombre des morts. Le Brésil doit vivre et nous ne pouvons pas n'être touchés que par le passé! 75 ans après, c'est tard, trop tard...

[Luchet, Bellevard 16 rue de la 8^e Année 16116 VER / Mer]

33

M. VIEL Eric Ver Suz Mer. Vénais de Naissance 1956

Petits Fils de personnes ayant vécu le Débarquement, car présents sur la Commune le Mardi 6 Juin 1944.

Membre Fondateur de l'Association Américain Gold-Beach et secrétaire adjoint.

Je suis favorable au projet de Mémozial à VER. Ce mémozial regroupera tous les combattants morts pour la Libération de la France et Tombés sur le Sol de Normandie en cet Eté de 1944, sous commandement Anglais.

Ce projet de Mémozial ne peut qu'apporter à la



JPDx

communauté; par l'investissement de nos amis Anglais qu'un Plus. Je rappelle la création du Petit Tricton en 1895 le Vitrail du Fond de l'Eglise financé par des Américains, l'apport non négligeable d'un Trust Américain pour la création du Musée América Gold-Beach et tous les Dons anglais pour le musée. A chaque fois cela a embelli notre commune.

Le Memorial Britannique entre tout a fait dans le cadre de Notre Devoir de Mémoire que nous poursuivons au sein de notre association. Ce n'est pas un Musée de plus, ce n'est pas un cimetière; c'est un espace de réflexion dans un cadre Unique qui relie la Mer d'où est arrivée l'Armada de Debarquement des secteurs de plages de Debarquement qui ont permis aux combattants Anglais de réussir leurs Objectifs du Jour 1, la Batterie du "Mont Fleury" où a eu lieu le premier exploit de Stanley Ollis (qui lui a valu la seule Victoire Cross du 6 Juin 1944) et associe une vue sur le Port d'Arromanches; Le tout dans un éminent qui donne le temps de s'impregner des Faits qui se sont déroulés le Mardi 6 Juin 1944. Arrivés sur le Memorial nous pouvons prendre le temps de nous recueillir devant tous ces Soldats tombés pour notre Liberté et sur le chemin de retour continuer à méditer sur les combats qui se sont déroulés sur le Sol Normand.

Mets



J.P.D.

34

M. Chometon
Je suis favorable à ce projet qui va peut
qu'affaibler un plus pour nos communs.
Chometon

35

M^{me} Genton : favorable au projet du Memorial
Britannique. *M^{me} Genton*

36

M^{me} Frémont. Je trouve indécemment que des personnes s'opposent
à ce projet - il me semble tout à fait normal qu'un mémorial
soit exigé pour honorer toute la mémoire de tous ces soldats
qui ont laissé leur vie pour nous rendre la liberté.
F. Frémont

37

Monsieur JAMES Mervé 14 allée des cormorans
à Ver sur Mer
Je suis favorable à 100% au le projet de Memorial.
Etant normand et Verus depuis un certain nombre
d'années, nous avons eu le devoir de reconnaître pour
tous les soldats tués pour le faire notre liberté,
et je remercie nos amis anglais d'avoir choisi
notre commune pour l'implantation de ce Memorial.
Ne laissons passer cette chance qui nous est offerte
J. Mervé



JPD

38

Je suis favorable à la création sur
notre commune du Memorial Auflou's
et voici les 2 raisons principales, malgré
les inconvénients occasionnés

- la mémoire de tous ceux venus mourir
ici, sans oublier les blessés,
- Si l'Angleterre n'avait pas résisté
en 1940, malgré les bombardements,
nous n'aurions pas retrouvé notre
liberté.

Je remercie Philippe Ouilow pour son
implication dans ce projet

Claude BOUIN ET

39

Je me souviens du village de mon
enfance en 1960 (450 habitants) et
des champs dans tout le coteau.
J'ai retrouvé en 2011 un autre
village qui s'est parfaitement
développé, et transformé avec
des habitants heureux ici.

Accueillir le Memorial Auflou's
c'est enrichir le village d'une
Mémoire supplémentaire

C. Bouin et



40

La MEMOIRE est essentielle pour
un événement qui nous permet aujourd'hui
de vivre libre et d'expliquer par le lieu
que vous vous apprêtez à construire l'importance
du geste que ces hommes courageux ont
réalisés. Nos enfants doivent être conscients
encore aujourd'hui de cet acte fort.

Emmanuel VAUTIER

41

Très favorable au projet du
memorial. Un plus pour ver!

L. B. BENOIST

42

Avec le respect aux libérateurs Angevins
très belle opportunité pour le développement
de VER/S/MEV Gilbert BENOIST

43

C'est un honneur pour Ver Sur Mer d'avoir
été choisi par les Britanniques pour
implanter le mémorial. Je suis 100%
d'accord pour ce projet que ne peut
qu'apporter en bien pour l'ensemble des
Commerçants et la Commune de Ver

Yves BENOIST

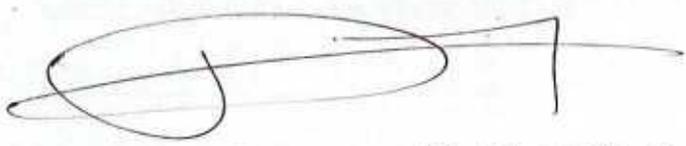
JDDx

Registre clos le 22 janvier 2019
(^{no 2} suite sur le registre no 3)

Le Maire


Philippe ONILLON

Le Commissaire Enquêteur


Jean-Pierre DENEUX



PRÉFECTURE DU CALVADOS

N° 3/4

observations (44 à 72)

**REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE
DÉPOSÉ À LA MAIRIE DE**

Ver-sur-Mer

PROJET SOUMIS À ENQUÊTE PUBLIQUE

**ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE A LA DÉCLARATION DE PROJET DE
CRÉATION D'UN MÉMORIAL BRITANNIQUE PORTÉ PAR LE « NORMANDY
MEMORIAL TRUST » ET À LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL
D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE VER-SUR-MER (14 739) AINSI QUE SUR
L'ENQUÊTE RELEVANT DE LA DÉLIVRANCE DES DEUX PERMIS D'AMÉNAGER**

En exécution de l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2018,

il sera procédé du mercredi 2 janvier 2019, à 08h00, au samedi 2 février 2018 inclus, à 12h00,

à une enquête relative à la déclaration de projet (DP) de création d'un Mémorial britannique à l'ouest du bourg de Ver-sur-Mer, entre la RD 514 et le Chemin des Roquettes, intégrant la réalisation d'une aire d'accueil, de services et de stationnement et à la mise en compatibilité du PLU de la commune, ainsi que l'enquête relevant de la délivrance des deux permis d'aménager.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Ver-sur-Mer :

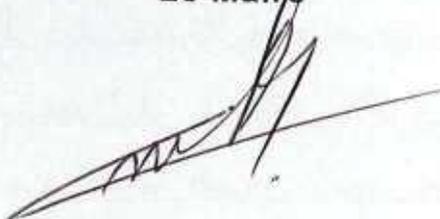
- lundi 7 janvier 2019, de 09h15 à 12h15,
- mercredi 16 janvier 2019, de 16h00 à 19h00,
- samedi 2 février 2019, de 09h00 à 12h00 (clôture de l'enquête).

(Outre cette page, le présent registre comporte 23 pages).

Registre ouvert le ... 23 janvier 2019 ...

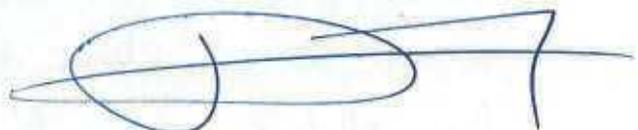
no 3

Le Maire



Philippe ONILLON

Le Commissaire Enquêteur



Jean-Pierre DENEUX



JPD

44

Maxi Krause

Je ne trouve pas le cahier N° 2 du registre. Il est où ?

Maxi Krause, mercredi
23.01.2019

Y aura-t-il des maquettes neuves ?
(les anciens ont disparu.)

M. Krause

45

CALENGE Alain Je m'aperçois que la concertation avec la population n'a servi à rien. Le projet est resté le même. J'aurais aimé voir le parking et son accès à proximité du monument par le chemin du pont. Le terrain de foot dans le bourg actuellement ^{sert} ~~sert~~ à l'école et au club de foot. Les enfants n'iront pas sur le terrain de Crépon aussi facilement. J'habite rue Paul Poret et je pense qu'il faut étudier le danger de la circulation avec l'arrêt de bus et la proximité de l'école maternelle. Les trottoirs doivent rester aux piétons. En résumé cette concertation ne servira à rien. Nos décideurs feront ce qu'ils veulent. J'espère que nos impôts ne seront pas augmentés pour payer un nouveau terrain de foot et un nouvel atelier municipal. On vient d'essayer les platres avec l'intercom qui nous a augmenté de 400 € ^{pour 2017} par foyer pour éponger les dettes, et 2018 60 € d'augmentation.



JPD

46 Jean François Kinn
 J'étais venu voir la maquette dommage
 il faudrait absolument sauver le parking
 et le stade pour nos enfants du village
 et vacanciers. Skabite impose du trouble
 et me promène souvent dans les champs
 l'environnement j'aime mon village et le respecte
 que les Anglais en font de même.
 Now à l'implantation commerciale
 d'un complexe \ Memorial
 Vivement le Brexit, et que l'on aille cette
 implantation qui va défigurer tout
 le village.

47 François FREMONT
 Magnifique projet dont je souhaite vivement
 qu'il aboutisse.

48 JEANNINE DUPONT
 Résidente depuis 1964 et D'ice de la création
 du musée Gold-Beach qui a vu le jour grâce
 à mon mari et moi-même, Je suis très favorable
 à la création du Memorial Britannique.
 Il n'est que temps ^{que} les derniers vétérans, nos
 libérateurs soient honorés sur ce site de



JPD

plages du débarquement.

Nous avons devant nous, en fin, ce lieu de mémoire et de recueillement.

C'est aussi à Verc que l'Amiral RANSAY, responsable de l'opération Neptune y installa son poste de commandement.

Situé entre Covenroules, qui honore ses libérateurs canadiens et le spot artistique d'Arromanches, chef d'œuvre logistique de l'armée Britannique, ce mémorial apportera, à l'Intercommunalité, un site historique de notoriété internationale.

D'autre part, en ces temps de doute sur l'avenir, notamment de l'Europe, il est très important pour les jeunes générations à venir, de poursuivre leur réflexion, au fil des jours de la mémoire, à la sauvegarde de la paix sur ce littoral normand.

De plus, aujourd'hui où l'on se plaint de la désertification de l'espace rural, un tel apport qui est de mémorial est, pour une petite commune, une chance, qui il ne faut pas sous-estimer.

JPD x



(49) Déposé aujourd'hui, 26 janvier 2019, un fascicule* illustrant les effets du tourisme de commémoration; il comporte 10 pages; la conclusion se trouve p. 10.
* à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Vér sur sur, 26 - 01 - 2019, Maxi Krause.

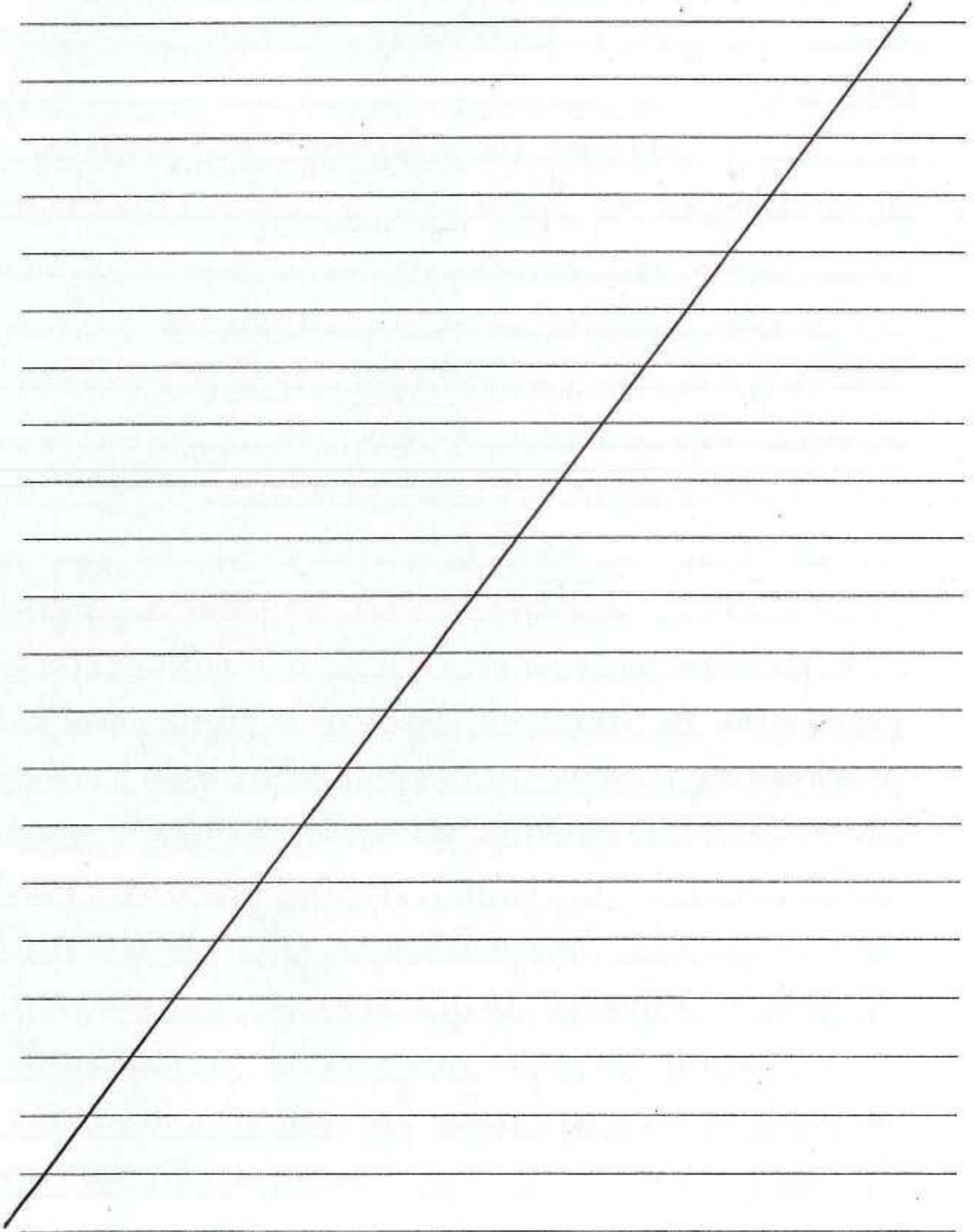
(50) le 26/01/2019
Je constate que la maquette de ce projet a été réalisée de la sorte où sont mis à disposition les dossiers qui expliquent le projet - Elle était pourtant très "parlante" et on pourrait remarquer l'éloignement du parking par rapport au monument.
Jeanne Krause

(51) M. VIÉL Eric. Le mémorial est un projet qui va permettre à des personnes qui n'ont pas accès à Ce Fabuleux Espace qui Domine les Plages du Débarquement; je pense ceux personnes âgées, et à mobilité réduite. Qui il va y avoir une construction de 170m (Mur Mémorial et Pergola) à une distance de 70m du chemin actuelle (qui restera) mais surtout le long d'un chemin de plus de 1300 m.
Pour les Éoliennes, il y aura enfin un point fixe où les visiteurs des plages pourront s'imaginer les distances lors du débarquements.
Concernant les Maquettes qui étaient



JPD^a

présentes dans cette salle, le Normandy
Merial Trust en a eu le besoin pour
une présentation en Angleterre.



JPD



52

Pierre de Ponsins

Je me prononce à 3 titres en faveur du mémorial

1/ Comme citoyen, habitant à 4 km de Ven et normand d'origine et de cœur, je suis

favorable à ce projet qui complète Courcaules - aménage beach et le monument polonais sur le route de

Falaise - De plus l'homme annuel aux Breton

Howard's, commun aux habitants de Ven et de Crispou

réunit depuis plus de vingt ans, annuellement,

des dizaines de citoyens, adultes et enfants, dans

une même semaine de ~~la~~ mémoire -

2/ En tant que maire de Perpou, je suis

l'interprète du conseil municipal qui s'est

prononcé favorablement. La convention signée

entre Ven et Crispou va permettre d'utiliser

raisonnablement le stade de football, devenu,

depuis de longues années, une friche; le Vestiaire

a été remis en état d'utilisation; les

"sportifs" de Crispou pourront s'associer aux

entraînements - Rappelons que ces travaux

ont été réalisés sans appel au budget

communal de Crispou

3/ Président de l'Office de Tourisme, je suis

conscient du nombre important de visiteurs

attendus, 150 000 - 200 000 personnes -



JPD

Tout d'espérer est de "faire" toutes ces
personnes sur notre territoire - littoral et
intérieur les tours - pour que les visites, les
repas, la visite de sites soient au
maximum favorisés -

A Ven le 26 février 2013 -

53

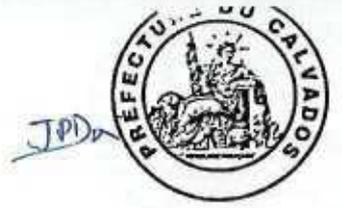
Je suis très fier que le Mellorenad
soit admis en Ven, la page le
médiateur, 6 juin 1944 cela a été
pour le Département une grande surprise
ce jour-là j'étais à Bréville
aussi, nous avons eu lieu
c'est normal que cela se fasse à Ven
de donner lieu au fait d'arriver
Je trouve cela très bien
pour la commune et tous ses habitants

Bernard Legendre Anchi

résidence du Cotentin

Des Saucier

28 Janvier 2014



54

Très beau projet que ce mémorial !!
Cela ne peut qu'apporter du bien à notre
Commune. Le tourisme de mémoire a une
place importante dans notre Région.

le 28/01/2019,
Nathalie Bullet

55

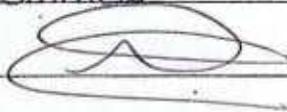
Le mémorial est un beau projet par la Commune
de Ver-sur-Mer. Le projet est de plus bien pensé
et harmonieux avec le site. De plus, économiquement
par les commerçants et le tourisme cela ne sera
que positif. le 28/1/19
Sandrine DURAND.

56

Le Mémorial P est une très bonne
chose pour le développement de
Ver sur Mer et la mémoire
de nos anciens et ne pas oublier
que tous nos jeunes continuent
de perpétuer la mémoire
le 28/01/19



(57) le mémorial est un super projet plein d'ambitions qui favorisera la découverte de notre commune aux touristes de passage ainsi qu'une merveilleuse façon de rendre Hommage à tous ces soldats qui ont donné de leurs vie pour notre liberté. Je cras en ce projet de mémoire pour ne jamais oublier le sacrifice de ces hommes

Mme GASTON 

(58) Je dépose aujourd'hui, 29 janvier 2019 un dossier de 9 pages, intitulé "Incohérences, erreurs et présentations fautive dans le dossier soumis au public (deuxième partie)".

Contenu:

- Remarques générales quant à l'étude d'impact environnemental

1. Absence de planches dans le dossier d'enquête présenté au public
2. Informations non concordantes / divergentes et/ou contradictoires concernant les dimensions
3. Informations non concordantes / divergentes et/ou contradictoires concernant les locaux de la partie EST.



4. Divergences quant au périmètre de la partie EST.

5. Divergences quant au dessin du mémorial.

6. Divergences quant au dessin des bâtiments.

7. Volet économique

8. Usage fait de l'iconographie (suite au point 12 de la première partie des "Incohérences")

Je constate que les maquettes sont toujours absentes de la salle.

Le surmer, le 29.01.2019

Max Krause

59

Je dépose aujourd'hui le 29 janvier 2019 que le mémorial est un super projet pour la commune de surmer. J'espère qu'il verra le jour pour toute la population. car cela est une bonne chose.



60

La construction de ce mémorial se déplace à certains et certaines est un devoir de mémoire par respect à ces jeunes soldats anglais qui ont sacrifié leurs vies pour nous donner notre



JPDa

liberté.

Les jeunes générations doivent garder cela en mémoire.

Cette réalisation va donner un essor et une vitalité à notre commune et aux communes environnantes qui sont bénéficiaires des retombées financières du passage des touristes anglais dans notre Normandie.

Ce lieu sera un lieu de recueillement pour les vétérans accueilli au mieux par leurs familles.

Ce mémorial s'intègre parfaitement dans le paysage, il est d'une construction sobre respectant le site dit "des PINDIÈRES" qui servait de décharge sauvage à certaines personnes peu respectueuses de l'environnement et de la préservation de la nature.

Des élus qui ont beaucoup travaillé sur ce projet et sont restés sans relâche jusqu'à maintenant pour cette réalisation méritent notre respect.

Bonne fin ce mémorial qui est une belle réalisation.

Mr BUSTAN Ph.
le 21/11/2011



JPDx

61) Magnifique projet d'envergure internationale.
 Permettra de développer le tourisme de
 mémoire. Merci à nos amis anglais
 d'avoir choisi le site de Ver sur Mer.

31-01-2019 C. Clemence

62) Soutenez ce projet pour "Devoir de Mémoire"
 "Ouvrière d'Esprit" (Ne pas rester dans votre zone
 de confort)
 "Ouvrière sur le monde" (s'ouvre aux autres
 ≠ demow)
 "Donner un lieu de mémoire, de
 recueillement pour les descendants,
 quoi de mieux! Mettons nous à la place de
 ses familles, de ses descendants qui sont en
 "attente" d'un lieu pour se recueillir,
 pour une fleur... pour ne pas oublier...
 Ne serions nous pas heureux de trouver ce
 lieu à leur place!

Ne gardons pas tout cela
 et acceptons ce projet!

le 31-01-2019



JPDx

63

VER SUR MER le 31 janvier 2019

Ce mémorial arrive un peu tard mais demeure absolument respectable. VER SUR MER se doit de soutenir cette initiative historique. L'envergure architecturale envisagée est caractéristique d'une rigidité très britannique. J'aurais apprécié un peu artistique plus démonstratif et plus original. Même si l'art s'expose à la critique redoutable du temps.

Ce projet est en partie dû à la vision et aux travaux désintéressés que Monsieur Jean-Pierre DUPONT a développés avec passion et respect toute sa vie. Un hommage permanent et bien exposé dans ce futur lieu de mémoire apporterait beaucoup de sens à la dévotion gratuite de cet homme d'exception. Notre village, nos libérateurs lui doivent aussi cette reconnaissance.

Il va de sens également que le travail et les réalisations du musée Goldbeach prennent place à côté du Memorial et montrent l'importance historique de ces opérations de guerre. L'impact logistique de ce projet doit être secondaire. Pourquoi ne pas en profiter pour revoir le plan de circulation dans les rues (du vieux VER) avec un sens unique par exemple.

Un rond point à l'angle de la D514 et de la rue F. Roosevelt est préférable à un feu tricolore. Aujourd'hui il est tout à fait possible de stabiliser un remblai.

Jean-Pierre BOURRY



JPDx

64

Non a un projet de grande envergure sur un site protégé mais qui a un devoir de mémoire.

~~HL~~ M^{me} Fontecade

11/02/2019

65

Starc Guillemet

Mon point de vue sur le projet. On va utiliser 18 Ha d'espace en supprimant le Terrain de foot utile pour l'école et les jeunes de notre village. L'accès Rue Paul Paré pour facile à cause de l'augmentation de la circulation du trafic à l'interieur de la commune. Il aurait mieux valu faire l'accès par le chemin du Pont avec un rond point ou carrefour du Pont chauffée en rond unique avec retour Rue des Rocquettes.

Les anglais on un budget de 20 millions d'euros à la mémoire des soldats britanniques mort pour notre liberté à tous et je leur en rend hommage et reconnaissant.

L'Angleterre et la France quand il s'agit de donner. la population actuelle manque de moyen ou personnel et hospitalier manque d'argent.

Pour ce projet là on la trouve l'argent et je trouve cela affolant.

je n'ai pas je suis pour le devoir de mémoire pour

nos libérateurs

Guillemet



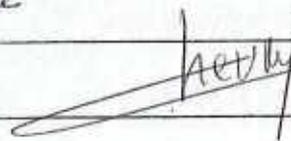
JPD

66

Marie-Christine Chevny

1/2/2019

Ce projet est trop grand, mis opposée à la vente du terrain de foot. Utilisation des terres agricoles et les avois vendues. Le tourisme envisagé est énorme. La circulation sera insupportable. La maquette n'est pas visible à ce jour en Mairie. ^(elle est repartie en Angleterre !!) Le site est protégé. J'ai du mal à croire aux retombées économiques pour les Vérois et la commune de Ver - Suis en accord avec les observations du 8/1/2019 de Max Krause



67

Je suis Véroise de naissance et toujours dans ce village. Je suis très favorable à ce projet qui donnera à Ver sur mer un élan touristique sans défigurer notre habitat. Tous les visiteurs qui viendront voir ce site ne passeront peut-être pas à l'intérieur du village mais si ce n'est que quelques centaines qui visitent et découvrent notre village ce sera déjà cela.

Les commerces et artisans pourront profiter de la venue de ces visiteurs occasionnels qui auront peut-être envie de revenir passer des vacances au bord de mer.

Je suis aussi très perturbée par le fait que l'on puisse faire des remarques sur un projet sans avoir le courage d'assumer ses écrits, en restant anonyme.

Marie Christine DEHLINGER





JPDx

68

Depuis plusieurs années la Région « Normandie » se bat pour la sauvegarde et le classement par l'UNESCO des « Plages du Débarquement » au patrimoine de l'humanité.

Aujourd'hui, la commune de Ver-sur-Mer a l'honneur d'avoir été retenue, par le Normandy Memorial Trust, pour accueillir, sur son sol, le Mémorial de l'Armée britannique.

Il n'est que temps, et, cela est tout à fait justifié, de manifester ainsi notre respect et notre reconnaissance aux derniers Vétérans qui ont été les libérateurs de notre pays en 1944.

Un grand nombre de ces soldats, marins et aviateurs, ont ici donné leur vie pour nous rendre la Liberté.

Sur le territoire de notre commune, ce magnifique site, proche de la batterie du Mont Fleury qui fut l'un des objectifs des forces britanniques au matin du 6 Juin 1944, borde le littoral de la plage « GOLD » où nos libérateurs anglais ont débarqué pour y établir leur tête de pont.

Situé entre Graye sur Mer et le port artificiel « Winston » d'Arromanches, une œuvre logistique remarquable de l'armée anglaise, ce mémorial, situé face à la mer, offrira un espace de recueillement mais aussi de réflexion. Il rappellera aux visiteurs, ainsi qu'aux jeunes générations à venir, qu'ici se déroula la plus grande opération militaire du XX^{ème} siècle. L'opération « Overlord » fut à la fois une manœuvre aérienne, navale et amphibie pour se concrétiser ensuite par la bataille aéroterrestre de Normandie.

Le mémorial de Ver-sur-Mer honorera tous les combattants tombés ou blessés, sous commandement britannique, pour la Libération de la Normandie.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que l'Armée britannique participa activement à la libération de l'ensemble du territoire national puis de l'Europe occidentale.

Notre commune est ainsi honorée pour la seconde fois, car il faut aussi se souvenir que ce 6 juin 44, l'Amiral Ramsay, commandant les forces de l'opération « Neptune » fit confiance à notre village pour y installer son poste de commandement

En 2019, Ver-sur-Mer a de nouveau rendez-vous avec l'histoire et sa mémoire. C'est dans le cadre du « Devoir de Mémoire » que nous devons, à tous les Anciens Combattants et tout particulièrement, ici, à nos valeureux Vétérans britanniques, honorer le souvenir de leurs sacrifices ainsi que leurs camarades de combat tombés au champ d'honneur sur cette terre normande

Rappelons-nous ce qu'affirmait le Maréchal Foch bien avant la seconde guerre mondiale : « Parce qu'un homme sans mémoire est un homme sans vie, un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir »

Or, actuellement lors du déroulement de l'enquête publique relative à la réalisation de ce projet mémoriel, il s'avère qu'une petite partie de la population du village est opposée à la construction de ce magnifique mémorial.



Au vu des arguments d'une minorité de ces opposants, il m'apparaît, comme citoyen responsable et engagé, qu'il est tout particulièrement indécent et voir même honteux que quelques veroiseis et verois osent s'y opposer avec de tels arguments.

Certains pour des raisons d'intérêt purement personnel, pour d'autres peut-être par arrières pensées en vue des prochaines élections municipales et enfin pour l'infime catégorie restante, il s'agit de mener un combat d'arrière garde en s'appuyant sur de soi-disant considérations environnementales, mais qui en réalité, s'avèrent n'être que la manifestation d'un réel intégrisme écologique dénué de tout fondement.

Quels citoyens sensés peuvent s'opposer à l'idée d'honorer la mémoire de ceux à qui ils doivent la liberté ?

Il paraît invraisemblable, qu'au XXI^{ème} siècle, des verois s'opposent à ce projet alors qu'ils ne proposent rien, à part être contre toute évolution de leur village et ce dans tous les domaines.

Il doit leur être rappelé qu'une municipalité élue très confortablement en 2014, n'a pas d'obligation à consulter la population pour œuvrer, sans aucune charge financière supplémentaire, dans le sens du développement de la commune.

Non au « rester rural » à l'extrême, l'avenir appartient à ceux qui misent, avec raison, sur l'audace et la nécessité d'entreprendre.

Compte tenu de l'histoire de Ver-sur-Mer le 6 Juin 1944 et durant l'été 44, d'une part et de la présence des musées locaux ainsi que ceux des communes environnantes, situées sur le parcours mémoriel de la Bataille de Normandie, il ne peut être, dans l'intérêt de tous, et en particulier des jeunes français et européens, que de soutenir et d'accueillir avec empressement ce mémorial qui est dû à nos amis anglais pour leur sacrifice lors du Débarquement et de notre libération, et, ce en cette année du 75^{ème} anniversaire.

En cette période de doute sur l'avenir de la ruralité, c'est une chance inespérée qui est offerte à notre commune, notamment de se voir ainsi accéder à une notoriété internationale, ce que personne ne devrait refuser.

Pour conclure, je suis extrêmement favorable et très honoré de pouvoir soutenir ce magnifique projet porté par nos amis britanniques et la municipalité.

Merci au Memorial Trust qui a fait de son mieux pour satisfaire aux exigences des lois et règlements de la République française et merci à la majorité des verois et leurs élus pour leur soutien à ce très honorable projet de mémoire collective.

Monsieur Jean CHANAL

Lieutenant-colonel honoraire (Air)

Officier de l'Ordre national du Mérite.



JPDx

69

Commerçants de ce village mon mari et moi même ne pouvons que soutenir et être favorable au projet du Memorial, qui apportera une dynamique de Bourg; et apporte un élan touristique et faire connaître notre Commune. et aussi transmettre son Histoire à la jeune génération.

En espérant que ce dernier voit le jour et soit inauguré pour le 75^e Anniversaire -

Vers / mar le 02/02/19

70

02/02/2019.

Que va apporter aux commerçants un flux de circulation de bus qui n'ont que peu d'intérêt à aller vers une bordure ou un pont-corré ?

Je suis formellement opposée au projet tel qu'il est présenté aujourd'hui.

Le devoir de mémoire ne doit pas se faire à n'importe quel prix. Flux de circulation ?

Et engorgement des routes Forêt et voisines ?

Impact sur mes impôts ? Ouvrir la porte à un trust immobilier ?

L'association de riverains a proposé une



alternative que je souhaite, avec moins de passage pour les riverains et permet la conservation du terrain de foot.

Je considère inadmissible de vendre un équipement public éducatif et sportif.

Une riveraine, non encore membre d'une association de défense et d'opposition, éléctrice et ayant choisi la commune pour son environnement exceptionnel.

Florence Riviere

02/02/2019

(71) J'ai déposé aujourd'hui un document de cinq pages intitulé "observations d'ordre financier / enquête publique, Projet de Memorial britannique à Ver sur mer"

Contenu:

1. Financement du projet / risques
2. Travaux en phases : enjeu technique ou financier?
3. Financement de la partie est du projet
4. Non thématization du financement de la partie est et conséquences → suite



JPDx

Résumé à la date du 2 février 2019

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je reste opposée au projet, essentiellement pour des raisons écologiques (y compris de santé publique), mais aussi pour d'autres, que j'ai essayé de présenter dans mes différentes observations et dépositions.

Il en résulte ma conviction que le dossier d'enquête n'est pas défendable, pour les raisons suivantes :

Il y a trop de lacunes: manque le rapport eau, le rapport comptage trafic rue Paul Poret / Roosevelt, le rapport sur sols pollués ; des mesures exactes dans les plans ; parfois l'échelle...

Il y a trop d'incohérences et de contradictions....

Il y a trop d'omissions qu'on a du mal à considérer toutes comme erreur matérielle due au hasard : Omission totale dans les rapports de présentation du cimetière de Bayeux, de son mémorial et du musée de Bayeux ; omission d'une explication pourquoi le cimetière de Bayeux ne serait pas un lieu digne et suffisant de commémoration ; omission de mesures exactes (justes celles qui font mal, mur et pergolas), omission des chiffres de tourisme de l'année 2015...

Il y a trop de points problématiques : calculs des émissions de gaz et particules fines fondés sur chiffres de trafic irréalistes ; sites choisis critiquables ; mesures d'acoustique par temps trop humide ...

Il y a un usage de l'illustration (simulations photo) critiquable (trop embellissant)... un retrait inexplicé des maquettes...

Le temps imparti à l'étude du dossier (temps de l'enquête publique) est trop court. Je pense avoir vu à peu près la moitié. Je crains que tous les élus des étapes précédentes n'aient été dans la même situation d'une procédure précipitée.

La fermeture non annoncée de la mairie le 12 janvier n'a pas fait avancer les choses.

Je vous prie donc de bien vouloir prendre en considération non seulement le fait que je suis opposée, mais de peser argument par argument dans mes différentes dépositions.

Je vous en remercie d'avance et également pour les renseignements fournis lors des permanences.

Ver sur mer, le 2 février 2019

Maxi Krause

(j'ai déposé ce résumé également sur le site dématérialisé)



SUITE (URRAISE):

5. En prévision du risque d'un non aboutissement de chantier --

6. " Intérêt général " car " promotion du tourisme en général et du tourisme de commémoration en particulier "

7. La grande inconnue .

Ver sur mer, le 2^e février 2019

Maxi Krause

J'ai déposé aujourd'hui la version corrigée et augmentée (Obs. N° 110 sur site, 01-02-19) ~~de~~ (p. 10 + 11)

Ver sur mer, le 2 février 2019

Maxi Krause.

J'ai remis aujourd'hui, en mains propres de M. le Commissaire - Enquêteur 2 documents

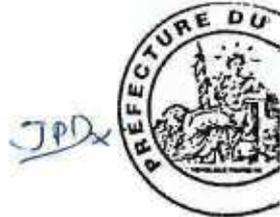
- ceci en mon nom propre et au nom de chaque signataire . Intitulé :

" Pourquoi nous refusons le projet de mémorial britannique à Ver sur mer et toute modification du plan local d'urbanisme (PLU) le concernant "

Contenu: 1 Situation dans le contexte global

2. Situation dans le contexte historique

3. Situation dans le contexte de Ver sur mer



4. Volet financier

5. Mission éducative du mémoriel,

Les deux documents partent ensemble 6 signatures, dont la mienne (qui se trouve peut-être déjà sur un doc. identique déposé antérieurement; donc: ne pas le compter dans le total.)

J'ai également déposé et remis en mains propres du commissaire - enquêteur deux documents identiques intitulés

"Enquête publique concernant la mise en compatibilité du PLU 'Projet de Mémoriel britannique' de la commune de Vers sur mer.

Projet de 'Memoriel britannique à Vers sur mer'.

Ce document comporte 3 pages et traite particulièrement la question de l'intérêt public (sur existence de cimetière de Bayeux.)

Ces deux documents partent ensemble

9 signatures.

Vers sur mer le 2 février, Marie Krause

Je suis favorable à la construction de ce Mémorial.

Vers sur mer le 2 février 2019.

72

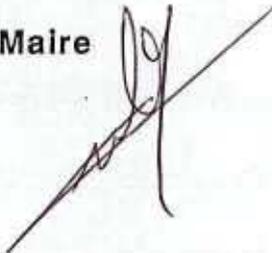
JPDx

Registre clos le ... 2 février 2019, à 10h30

(n°3)

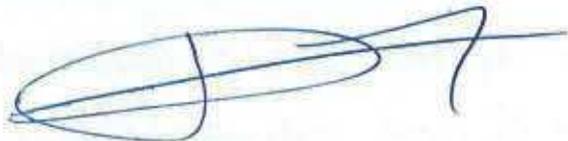
(suite sur le registre n°4)

Le Maire



Philippe ONILLON

Le Commissaire Enquêteur



Jean-Pierre DENEUX



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU CALVADOS

M^o 4/4

observations (73) à (77)

**REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE
DÉPOSÉ À LA MAIRIE DE**

Ver-sur-Mer

PROJET SOUMIS À ENQUÊTE PUBLIQUE

**ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE A LA DÉCLARATION DE PROJET DE
CRÉATION D'UN MÉMORIAL BRITANNIQUE PORTÉ PAR LE « NORMANDY
MEMORIAL TRUST » ET À LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL
D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE VER-SUR-MER (14 739) AINSI QUE SUR
L'ENQUÊTE RELEVANT DE LA DÉLIVRANCE DES DEUX PERMIS D'AMÉNAGER**

En exécution de l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2018,

il sera procédé du mercredi 2 janvier 2019, à 08h00, au samedi 2 février 2018 inclus, à 12h00,

à une enquête relative à la déclaration de projet (DP) de création d'un Mémorial britannique à l'ouest du bourg de Ver-sur-Mer, entre la RD 514 et le Chemin des Roquettes, intégrant la réalisation d'une aire d'accueil, de services et de stationnement et à la mise en compatibilité du PLU de la commune, ainsi que l'enquête relevant de la délivrance des deux permis d'aménager.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Ver-sur-Mer :

- lundi 7 janvier 2019, de 09h15 à 12h15,
- mercredi 16 janvier 2019, de 16h00 à 19h00,
- samedi 2 février 2019, de 09h00 à 12h00 (clôture de l'enquête).

(Outre cette page, le présent registre comporte 23 pages).

Registre ouvert le 2 février 2019, à 10h30

no 4

Le Maire



Philippe ONILLON

Le Commissaire Enquêteur

Jean-Pierre DENEUX



73

Samedi 2 Avril 2019

Pour le problème de circulation :

lorsque j'étais en étude et que face à un problème posé j'apportais une réponse telle qu'elle est faite pour adopter le projet de N.MIT à Ver sur mer, mon professeur m'eût dit : "mon cher qui vous faites un contre sens".

[Signature]

G. Rivière Ver/mer

74

Tout à fait d'accord pour ce lieu de mémoire et merci d'avoir choisi Ver sur mer

PICHOU - GUILBAUD Ver sur mer -
le 2.2.2019

75

Mme - Christine Chery,

J'ai déjà déposée le 1/2/2019.

Je suis opposée à ce projet. Je souhaiterais qu'un vote puisse s'organiser.

76

M^{me} - TANGUY NICOLE

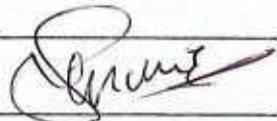
Je ne suis pas d'accord pour le mémorial cela n'apporte rien à ver sur mer que des problèmes le vote est nécessaire



(77)

Demarche 2 février 2019

Je suis favorable pour le lieu de mémoire

Renoux f Claude Van Sam /


Fin de la troisième permanence et clôture de l'enquête (cf. dernière page)

Courriers et documents reçus du public, annexés aux registres papier

N°	Auteur	Date document	Date réception	Contenu
1	M. BERNARD Jean	juillet 2018	07/01/2019	Courrier au maire de Ver-sur-Mer (2 pages).
2	Mme KRAUSE Maxi	07/01/2019	07/01/2019	Document de 9 pages + 3 pages d'annexes.
3	Pétition portant 5 signatures	sans date	07/01/2019	Document de 3 pages en 3 exemplaires : 3a, 3b, 3c (les pages 3 porte les signatures).
4	Mme KRAUSE Maxi	15/01/2019	16/01/2019	Document de 15 pages.
5	Mme KRAUSE Maxi	15/01/2019	16/01/2019	Document de 3 pages.
6 (1/4, 2/4, 3/4, 4/4)	Pétition portant 25 signatures, établie et signée par Mme KRAUSE Maxi	sans date	16/01/2019	4 documents identiques de 4 pages (+1 page si nécessaire pour les signatures). Le 1 ^{er} document est accompagné d'une annexe de 3 pages identiques au document n° 5.
7	Mme JEANNE Francine (au nom du Collectif des riverains)	16/01/2019	16/01/2019	Courrier (1 page).
8	M. MUNDUBELTZ Raymond (au nom de l'Association des anciens combattants de Ver-sur-Mer)	19/01/2019	28/01/2019	Document de 1 page.
9	M. RYCKELYNCK Gérard	23/01/2019	29/01/2019	Courrier avec AR (1 page).
10	Mme KRAUSE Maxi	29/01/2019	29/01/2019	Document de 9 pages.
11	Mme KRAUSE Maxi	19/01/2019	29/01/2019	Document de 10 pages.
12	M. MARSAC Sacha (NMT)	31/01/2019	02/02/2019	Courriel comportant en pièces jointes cinq courriers de vétérans et apparentés (avec traduction en français, 12 pages au total).
13	M. et Mme OZOUF Jean-Claude et Mauricette	sans date	02/02/2019	Document de 1 page.
14	Pétition portant 11 signatures	sans date	02/02/2019	Ce document est identique au document n° 3 et a été déposé en 3 exemplaires : 14a, 14b, 14c (les pages 3 porte les signatures).
15	Pétition portant 6 signatures, établie et signée par Mme KRAUSE Maxi	sans date	02/02/2019	Ce document est identique au document n° 6 et a été déposé en 2 exemplaires : 15a, 15b (les pages 4 portent les signatures).

les pages 3 à 22 sont annulées.

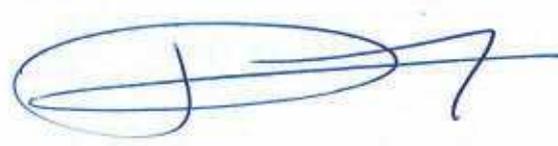
JPDx

Registre clos le 2 février 2019, à 12h00

Le Maire


Philippe ONILLON

Le Commissaire Enquêteur


Jean-Pierre DEMEUX